

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

Etaient présents : MME DARRIET

MM NORMANT - BOURREL – BALADE – MANGIEU- LAFOSSE - GARRIGUES

Absents excusés : M. CHALOUPIN ayant donné procuration M. GARRIGUES

MME GOUDENECHÉ ayant donné procuration à M. LAFOSSE

Guillaume NORMANT est élu secrétaire de séance.

ASSURANCES

Monsieur Jean Philippe MANGIEU présente au Conseil Municipal des modifications au niveau du dossier des assurances. A l'heure actuelle, c'est la compagnie d'assurances AXA qui couvre les biens communaux, à savoir les véhicules (fourgon, tracteur, tondeuse) et les bâtiments. Une mise en concurrence avec trois autres compagnies (GROUPAMA, MAIF et SMACL) a été faite.

Au final, le comparatif a été réalisé avec ce que la Mairie a payé globalement en 2017 et le résultat montre que les trois compagnies sollicitées sont inférieures en prix de 22 à 28%.

	AXA	GROUPAMA	MAIF	SMACL (avec franchise)	SMACL (avec franchise)
MOVANO	1 101,00 €	463,00 €	422,00 €	346,00 €	401,00 €
Franchise	250 €(valeur 2010)	355,00 €	Vol incendie 240 € Bris glaces 50€	300,00 €	0
TRACTEUR	292,00 €	213,00 €	70,00 €	183,00 €	196,00 €
Franchise	160,00 €	211,00 €	35,00 €	300,00 €	0
TONDEUSE	136,00 €	59,00 €	70,00 €	124,00 €	131,00 €
Franchise	0	211,00 €	35,00 €	300,00 €	0
BATIMENTS	2 982,00 €	2 595 €/2 681 €	2 841,00 €	2 607,00 €	2 812,00 €
Franchise	???	288€/0 (dommages) 0 € sur le reste	150,00 €	300 € (dommages) 0 € sur le reste	0
Remarques		Pas de protection pénale élus et agents	Franchise vol 10% (min 360 € max 3600 €)	Dommages 1690 € RC 567€ - PJ 236€ Prot Fonct 114 €	Dommages 1895 € RC 567€ - PJ 236€ Prot Fonct 114 €
TOTAL	4 511,00 €	3 330 €/3416 €	3 403,00 €	3 260,00 €	3 540,00 €

La compagnie SMACL a fait deux propositions (avec ou sans franchise).

En conclusion, Monsieur Jean Philippe MANGIEU émet la proposition de résilier à échéance les contrats d'assurances conclus avec AXA, à savoir le fourgon en août 2018 et le reste au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour signer de nouveaux contrats avec la SMACL, sans franchise, pour un montant global de 3 540 €.

Arrivée de Mélanie Darriet à 19 h 30

PARTICIPATION A LA PREVOYANCE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Jean Philippe MANGIEU présente au Conseil Municipal le dossier de la participation à la prévoyance du personnel communal.

Monsieur MANGIEU évoque la convention signée avec la MNT pour la garantie du maintien de salaire. Le régime général de sécurité sociale des fonctionnaires territoriaux impose aux collectivités locales de verser à leurs fonctionnaires des prestations en espèces en cas de maladie. Le montant de ces prestations varie, après avis du comité médical, en fonction de la pathologie et de la durée de l'arrêt de travail. En tout état de cause les agents concernés subissent après une durée plus ou moins longue une amputation importante de leur niveau de revenu. De manière à se protéger contre ce risque, le personnel titulaire de la Commune a souscrit, en 2010, auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) une garantie maintien de salaire pour garantir leur traitement en cas de maladie.

La participation de la collectivité à ce contrat de prévoyance est possible de même, pour les risques « santé ». Le gouvernement permet aujourd'hui à des sociétés (mutuelles, assurances, banques, ...) de proposer des mesures de protections santé individuelles. Les agents peuvent choisir de signer le contrat labellisé qu'ils souhaitent.

La Commune peut contribuer au financement des garanties de maintien de salaire et/ou de protection sociale complémentaire auxquelles les agents souscrivent. Monsieur MANGIEU propose une participation de l'ordre de 5 à 10 € par agent et par mois (ce qui pour BIEUJAC concerne 4 à 5 agents).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour une décision de principe pour une participation communale entre 5 et 10 € par agent et par mois. Le Conseil Municipal prendra une décision définitive après le passage en Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

RAPPEL INFORMATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire donne lecture d'un rapport qu'il a rédigé à l'attention du Conseil Municipal.

GOUVERNANCE - ORIENTATIONS BUDGETAIRES

CONSTAT:

Incertitude sur les dotations de l'Etat

Endettement important de la Commune sur les 2/3 ans à venir, limitant le recours à l'emprunt avant la fin du mandat, sauf recettes d'investissements importantes permettant plus de marges de manœuvre avec les organismes prêteurs

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Il paraît nécessaire d'accentuer les efforts budgétaires: il est primordial, dans chaque domaine, de se concentrer sur les dépenses essentielles:

- Au quotidien, les dépenses superflues sont à proscrire: consommables, impressions de documents, produits d'entretien ou phyto sanitaires
- Révision régulière (a minima tous les deux ans) de l'ensemble des contrats d'entretien et de maintenance
- Recours systématique aux fournisseurs les mieux disant

Chaque responsable de commission est responsable de la mise en œuvre de ces règles et communiquera régulièrement auprès du Conseil.

La rigueur budgétaire doit être une actualité du quotidien, il n'y a pas de petites et de grosses dépenses, il n'y a que des dépenses indispensables, prioritaires, utiles, facultatives ou superflues.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Une approche avec les communes voisines sur des actions de mutualisation, de la mise en commun de matériel ou des commandes groupées pourra être envisagée.

Le temps de travail de l'agent communal est exclusivement consacré aux tâches communales afin d'éviter le recours aux heures supplémentaires ou à des prestataires externes.

Le SIRP représente pour la Commune un poste de dépenses très important : afin d'optimiser le montant de participation de la Commune, toutes les options seront étudiées: réévaluation de la participation des familles au coût des cantines, révision du coût de la garderie (demi-heure gratuite)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Il est nécessaire que soit étudiée, la «juste» facturation de tout service rendu au public: location de la salle pour les résidents de la Commune et hors Commune, nettoyage de la salle polyvalente...

Concernant les locations immobilières, le loyer sera réévalué à chaque échéance, conformément à la législation.

La pression fiscale restera contrôlée et prendra en compte l'évolution sur les trois années précédentes

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Avant l'établissement du budget, chaque commission établira la liste des investissements prioritaires avec un chiffrage précis et argumenté.

Tout investissement fera l'objet d'un plan de financement ainsi que d'un calendrier d'amortissement. Les arbitrages auront lieu en Conseil Municipal.

Toute dépense non prévue devra être validée en Conseil Municipal avant d'être engagée.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Il doit être recherché à court ou moyen terme un maximum de sources de recettes d'investissement afin de pouvoir présenter aux organismes financiers une synthèse budgétaire solide.

ADMINISTRÉS

Nous ne souhaitons pas accroître de façon importante la pression fiscale (voir plus haut). L'effort demandé à nos administrés passera par :

- Une répartition parcimonieuse et rigoureuse des subventions aux associations, à l'éclairage des actions proposées et réalisées, du bilan financier de l'année écoulée et du niveau de leurs fonds propres
- Il sera rappelé aux administrés leurs obligations:
 - entretien de la voie publique au droit des habitations
 - entretien des ponts
 - nettoyage détritus et rejets végétaux
 - concessions des cimetières

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

SICTOM :

Monsieur Guillaume NORMANT donne le compte rendu de la dernière réunion qui s'est déroulée le 28 février dernier. Cette réunion avait pour ordre du jour essentiellement le vote du compte administratif, du compte de gestion et le rapport sur les orientations budgétaires.

En premier lieu, deux décisions ont été communiquées au Conseil à savoir la sécurisation de la plateforme de Préchac pour un montant de 25 488 € et l'acquisition de 8 bennes de 30 m³ pour un montant de 37 272 €.

Concernant le compte administratif 2017, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8 044 552 € et les dépenses d'investissement à 1 724 490 €.

Pour les recettes de fonctionnement, le montant est de 8 434 929 € et pour l'investissement de 987 560 €. Ce qui après calcul laisse une réserve totale pour le SICTOM de 780 091 € à reporter sur le budget 2018 qui sera voté le 28 mars prochain.

SCOT :

Monsieur André BOURREL fait un résumé de la dernière réunion consacrée à une étude de l'évolution des commerces. Un diagnostic a été établi pour la Gironde qui a un besoin de surface commerciale de 175 000 m² mais qui a des autorisations pour 325 000 m². La Gironde est au-dessus de la moyenne mais le Sud Gironde est dans la moyenne. L'objectif reste de renforcer les centres et de moins déplacer en périphérie. La tendance veut également de limiter les commerces de bouche dans les galeries commerciales.

PLUI :

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il a assisté avec Messieurs BOURREL et NORMANT à la réunion publique de PLUI de Langon, réunion qui a eu pour but de donner une première approche à la population sur les travaux concernant l'organisation future de l'urbanisme dans notre région.

SISS :

Madame Mélanie DARRIET fait le compte rendu de la dernière réunion et précise que le déficit du début de mandat est en constant recul, conséquence d'une gestion rigoureuse de l'équipe en place. De plus, Madame DARRIET annonce que la participation de Bieujac au Syndicat sera en baisse cette année, ce qui est une bonne nouvelle au niveau budgétaire.

SIAEPA :

Monsieur Jean Pierre Balade fait lecture du compte rendu de la dernière réunion du Syndicat des Eaux de Castets en Dorthe (en l'absence de Monsieur GARRIGUES excusé) et précise les divers points à savoir :

- Adhésion à Gironde Ressources (cotisation de 50 €/an)
- Mise en œuvre du DECI (défense incendie) : le SDIS propose de poursuivre en 2018.
- Vote des comptes de gestion et administratif
- Vote des différents tarifs pour l'eau et l'assainissement pour 2018

SMAHBB :

Monsieur Jean Luc Lafosse informe le Conseil Municipal qu'il a participé à la dernière réunion du Syndicat d'Irrigation lors de laquelle les comptes administratif et de gestion ont été votés.

RAPPORT DES COMMISSIONS

- Monsieur Guillaume NORMANT indique au Conseil Municipal qu'il a rencontré l'architecte ROUZEAU afin qu'il établisse une nouvelle estimation du projet d'atelier communal en cohérence avec les observations de la Commission Voirie et Bâtiments. La nouvelle estimation devrait être transmise avant la fin du mois de mars. Par ailleurs Monsieur NORMANT signale qu'il a fait réaliser une estimation de prix par le cabinet d'architecture ALVARO et qu'il la transmettra dès réception.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution du projet d'écluse sur la départementale en amont de l'école. Le projet est pour l'instant en attente de la réception des subventions.

ORGANISATION DES ELECTIONS DU 18 ET 25 MARS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les modalités du scrutin du 18 et 25 mars prochain et insiste notamment sur les spécificités des bulletins nuls ou pas.

Par ailleurs, il est rappelé le fonctionnement du dépouillement à savoir deux scrutateurs, une personne qui ouvre les enveloppes et vérifie la conformité, une personne qui annonce les votes et empile les suffrages. Deux autres scrutateurs pointent les feuilles de dépouillement.

Les permanences sont également définies pour les deux scrutins en fonction des disponibilités de chacun.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'aide financière de l'association BAC au sujet d'une animation exceptionnelle dans le cadre des Scènes d'Étés soutenues par le Conseil Départemental.

Monsieur André BOURREL souligne qu'il serait intéressant de soutenir cette initiative accompagnée par le Département et qu'un geste du Conseil Municipal serait souhaitable,

Monsieur Jean Philippe MANGIEU prend acte de cette demande et souligne pour sa part que les associations communales sont déjà de subventions et que leur budget peut leur permettre de se suffire lors d'une manifestation de ce type. De plus il suggère qu'une jurisprudence peut ainsi s'instaurer et que d'autres associations fassent à l'avenir des demandes identiques.

Après débat, il est convenu que le Conseil Municipal concède une participation symbolique à hauteur de 200 €.

LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 35